



Le 2 octobre 2018

L'honorable Catherine McKenna, C.P., députée
Ministre de l'Environnement et du Changement climatique
Environnement et Changement climatique Canada
200, boulevard Sacré-Coeur, 2e étage
Gatineau, Québec (K1A 0H3)
Catherine.mckenna@parl.gc.ca

Madame la Ministre,

Nous désirons vous parler d'une question qui touche des membres de chacun de nos syndicats dans la région de la capitale nationale, soit le [Programme d'acquisition de services énergétiques pour la modernisation des services énergétiques](#) concernant les centrales de chauffage et de refroidissement et l'infrastructure connexe dans la RCN.

Nous sommes tout à fait d'accord avec les trois premiers objectifs de ce projet, qui sont comme suit :

- améliorer la performance environnementale du gouvernement du Canada;
- réduire les coûts de chauffage et de refroidissement du gouvernement du Canada;
- accroître la fiabilité et la sécurité des opérations de chauffage et de refroidissement.

Toutefois, l'objectif de « tirer parti des innovations, de la capacité et de l'expertise du secteur privé » nous préoccupe. Confier des centrales de chauffage et de refroidissement à une entreprise privée soulève de sérieuses inquiétudes par rapport à la reddition de comptes, à la sûreté, à la sécurité et aux coûts.

Nos préoccupations concernant la sûreté sont fondées sur l'expérience. En 2009, une explosion dans l'une des centrales de chauffage de la RCN a tué un travailleur et en a blessé deux autres. La ministre du Travail de l'époque, Lisa Raitt, [avait présenté des excuses](#) à la Chambre des communes pour les conditions de travail dangereuses imputables à une entreprise privée qui avait été engagée pour s'occuper des chaudières malgré qu'elle n'avait [pas les accréditations](#) nécessaires pour faire le travail. Le ministère des Travaux publics et des Services gouvernementaux avait été condamné à payer une [amende](#) de 300 000 \$ pour violation des règles de sûreté ainsi que 45 000 \$ en suramendes compensatoires pour les victimes.



Dans sa décision, le juge David [Paciocco](#) avait déclaré que l'incident représentait une tragédie qui avait violé le droit fondamental de tous les travailleurs de travailler dans un environnement sûr — surtout quand il s'agit d'un environnement aussi intrinsèquement dangereux qu'une centrale de chauffage et de refroidissement. Le fait de confier l'entretien et l'exploitation de l'infrastructure de chauffage à un consortium axé sur le profit, pour 30 ans ou plus, fera passer la rentabilité avant la sûreté des travailleurs, des occupants des bâtiments et des milliers d'autres personnes qui circulent dans zones couvertes par ces installations. Nous vous demandons instamment de garder les centrales dans les mains du gouvernement et de faire en sorte que leur fonctionnement sécuritaire demeure toujours la seule priorité.

Nous avons aussi des inquiétudes quant à la sécurité. L'accès aux centrales et à leurs tunnels nécessite des cotes de sécurité très élevées. Les travailleurs du secteur public qui s'occupent actuellement du système ont et maintiennent les cotes de sécurité adéquates. Il serait imprudent de mettre le système entre les mains d'intérêts privés.

Nous avons également des inquiétudes au sujet de certaines des entreprises qui se sont qualifiées pour soumissionner. Deux consortiums — Rideau Energy Partners (NRG DG Development, Pomerleau et SNC-Lavalin) et Innovate Energy (Black & McDonald, ENGIE Services, PCL et WSP) — ont été invités à présenter une soumission. Il n'est pas difficile de trouver des exemples de corruption, de travail de mauvaise qualité, de poursuites au civil et au criminel, de retards, de dépassements des coûts et de problèmes liés à la sûreté pour certaines entreprises dans ces deux consortiums. Par exemple, SNC-Lavalin a été exclue des projets de la Banque mondiale pour cause de corruption. Cette société est aussi un partenaire du Rideau Transit Group, le consortium chargé du projet de train léger à Ottawa. Or, ce projet accuse du [retard](#) et a déjà dépassé le budget de [50 millions de dollars](#). Et la situation continue d'empirer, ce qui entraîne des dépenses imprévues pour la Ville en services d'autobus.

Nous savons que les partenariats public-privé n'engendrent pas les économies qu'ils promettent. Au Royaume-Uni, on a estimé que les dépassements des coûts et les obligations des PPP atteignent [500 milliards de dollars canadiens](#). Les entreprises privées paient plus cher que les gouvernements pour emprunter pour couvrir leurs coûts de construction et elles refilent la facture aux gouvernements. En outre, c'est TOUJOURS le gouvernement qui assume le risque financier dans un PPP. Si l'entreprise abandonne le projet parce qu'il n'est pas assez rentable ou si quelque chose tourne mal (p. ex., un problème de sûreté ou de sécurité, l'insolvabilité ou la faillite de l'entreprise), c'est le Gouvernement du Canada qui en subira les conséquences peu importe le coût, car il faudra toujours chauffer les immeubles.



Enfin, nous tenons à souligner que les travailleurs du secteur public qui font fonctionner les centrales n'ont pas été consultés dans le projet. Ces travailleurs possèdent des années d'expérience et connaissent parfaitement les centrales et leur réseau de tunnels. Il arrive même qu'on les appelle pour régler des problèmes dans des centrales qui ont déjà été privatisées. Malgré cela, on les a laissés à l'écart dans le projet.

Le fiasco du système de paye Phénix nous a appris que dans tout projet de changement au gouvernement, il est essentiel de collaborer, dès le départ, avec le personnel déjà en place qui connaît bien les activités visées.

Pour toutes ces raisons, nous vous prions :

- 1) de stopper le projet tel qu'il est prévu actuellement et d'annuler la demande de propositions;
- 2) d'élaborer avec les travailleurs des centrales un plan qui permettra d'améliorer la performance environnementale du gouvernement du Canada, de réduire ses coûts de chauffage et de refroidissement et d'accroître la fiabilité et la sécurité des opérations de chauffage et de refroidissement, tout en gardant les installations et leur exploitation dans le domaine public;
- 3) de lancer une nouvelle demande de propositions, mais cette fois seulement pour la conception et la construction de centrales de chauffage.

Nous attendons votre réponse avec impatience et vous prions d'agréer nos sincères salutations.

Chris Aylward
Président
AFPC-PSAC

Hassan Yussuff
Président
CTC

Mark Hancock
Président
SCFP National

Dany Richard
Président
ACAF-AFCO

Debi Daviau
Présidente
IPFPC

Larry Brown
Président
NUPGE

Greg McGillis
VPER
AFPC RCN

Dru Jay
Coordinateur
Amis des services
publics